

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 FEVRIER 2024**

L'an deux mille Vingt-quatre, le 8 février à Vingt heures Trente-trois, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur JOVIC Ivica, Maire.

Etaients présents :

M. Ivica JOVIC, Maire ;

Mme Isabelle MARTIN, M. Jacques FASQUEL, Mme Béatrice DI PERNO, M. Pascal DAGORY, Mme Danièle MOTTIN, M. Didier DIROL, Mme Nathalie BAUDOUIN, M. Olivier ECHARD, Adjointes au Maire ;

Mme Danièle CLOUARD, M. Philippe LEFEVRE, Mme Marie TAINMONT, Thierry ARFI, M. Rémi PUISSEGUR-RIPET, Mme Florence JOUANNEAU, Conseillers Délégués ;

M. Francis RIALLAND, M. Raoul LIMA, Mme Isabelle ROMAIN, Mme Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI, Mme Nicole DEMAISON, M. Daniel RIPERT, Mme Sofia RAFAÏ, Mme Eliane GILLARD, M. Franck BUNEL, M. Guy MULLER, Conseillers Municipaux,

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Véronique LOURDIN, procuration à Mme Isabelle MARTIN

Mme Harmony LE CALLENNEC, procuration à Mme Béatrice DI PERNO

Madame Danièle CLOUARD a été désignée Secrétaire de séance.

La feuille d'émargement circule.

Adoption du Conseil Municipal du 14 décembre 2023

Aucune observation n'est apportée en séance.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 14 décembre 2023 est adopté à l'unanimité.

COMPTE - RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

DECISION N°2024/001 DU 9 JANVIER 2024

Signature d'un acte modificatif augmentation N° 1 - Marché 2023/01 - Maîtrise d'œuvre, transformation & réaménagement d'une partie des locaux de l'Ancienne Mairie passé avec la Société EVIDENCE, sise 3 rue de la Sablonnière à Septeuil (78790) pour un montant de 4 356,65 € HT, soit 5 227,98 € TTC portant le montant total à 38 241,65 € HT, soit 45 889,98 € TTC.

Commentaires :

M. Le MAIRE ajoute que le marché ne comprenait pas l'étude sur la ventilation, sur la rampe pour les PMR et sur le changement des huisseries, ce qui explique la nécessité de cet avenant.

DECISION N°2024/002 DU 9 JANVIER 2024

Attribution et signature d'un marché N° 2023/06 avec la Société ADPL ARCHITECTURE ET DESIGN, sise 19 Boulevard des Fossés à Maule (78580) relatif à la mission conduite

d'opération construction d'une Maison Médicale, d'un local commercial pour un montant provisoire de 157 065,00 € HT soit 188 478,00 € TTC.

DECISION N°2024/003 DU 12 JANVIER 2024

Signature d'un contrat d'attribution d'une concession cinéraire (type case Columbarium) pour une durée de 30 ans dans le cimetière communal, à compter du 12 janvier 2024 jusqu'au 11 janvier 2054, pour un montant de 1 221 €. (Emplacement N° 3A29 du plan et 84 du registre).

DECISION N°2024/004 DU 23 JANVIER 2024

Attribution et signature d'un marché N° 2023/10 avec la Société SOLERTIA ENVIRONNEMENT, sise 28, rue Gustave Nicolle à Le Havre (76600) relatif aux travaux EX-CCAS - Lot 1 Désamiantage, pour un montant de 6 200,00 € HT soit 7 440,00 € TTC.

DECISION N°2024/005 DU 23 JANVIER 2024

Attribution et signature d'un marché N° 2023/10 avec la Société LANTERNIER MULTI RENOV, sise 98, rue Nationale à Mézières-sur-Seine (78970) relatif aux travaux EX-CCAS - Lot 2 GO - VRD - Carrelage - Faïence, pour un montant de 24 033,25 € HT soit 28 839,90 € TTC.

DECISION N°2024/006 DU 23 JANVIER 2024

Attribution et signature d'un marché N° 2023/10 avec la Société IMEX, sise 20, rue des Piquettes à Buchelay (78200) relatif aux travaux EX-CCAS - Lot 4 - Menuiseries extérieures, pour un montant de 49 479,93 € HT soit 59 375,92 € TTC.

DECISION N°2024/007 DU 23 JANVIER 2024

Attribution et signature d'un marché N° 2023/10 avec la Société LANTERNIER MULTI RENOV, sise 98, rue Nationale à Mézières-sur-Seine (78970) relatif aux travaux EX-CCAS - Lot 3 - Etanchéité, pour un montant de 2 942,15 € HT soit 3 530,58 € TTC.

DECISION N°2024/008 DU 23 JANVIER 2024

Attribution et signature d'un marché N° 2023/10 avec la Société IP RENOV, sise 7, place des Sept Résistants à Soindres (78200) relatif aux travaux EX-CCAS - Lot 5 - Revêtement de façade - Isolation thermique, pour un montant de 47 801,00 € HT soit 52 581,10 € TTC.

DECISION N°2024/009 DU 23 JANVIER 2024

Attribution et signature d'un marché N° 2023/10 avec la Société IP RENOV, sise 7, place des Sept Résistants à Soindres (78200) relatif aux travaux EX-CCAS - Lot 6 - Cloisons - Doublage - Faux-Plafonds - Menuiseries intérieures, pour un montant de 22 126,50 € HT soit 24 339,15 € TTC.

DECISION N°2024/010 DU 23 JANVIER 2024

Attribution et signature d'un marché N° 2023/10 avec la Société ATHA BATIMENT, sise 18, boulevard Gallieni à Gennevilliers (92230) relatif aux travaux EX-CCAS - Lot 7 - Serrurerie, pour un montant de 12 145,43 € HT soit 13 359,98 € TTC.

DECISION N°2024/011 DU 23 JANVIER 2024

Attribution et signature d'un marché N° 2023/10 avec la Société RAOUL TAQUET ET CIE, sise 50, rue de Sablonville à Triel sur Seine (78200) relatif aux travaux EX-CCAS - Lot 8 - Electricité courant fort - courant faible, pour un montant de 9 605,00 € HT soit 11 526,00 € TTC.

DECISION N°2024/012 DU 23 JANVIER 2024

Attribution et signature d'un marché N° 2023/10 avec la Société BOUTEL, sise 43, avenue de l'Union à Aubergenville (78410) relatif aux travaux EX-CCAS - Lot 9 - Plomberie, pour un montant de 8 866,41 € HT soit 10 639,69 € TTC.

DECISION N°2024/013 DU 23 JANVIER 2024

Attribution et signature d'un marché N° 2023/10 avec la Société SARL VISEU Peinture, sise 18, rue de Vernouillet à Medan (78670) relatif aux travaux EX-CCAS - Lot 10 - Peinture - Revêtements muraux - Sols souples, pour un montant de 28 842,45 € HT soit 34 610,94 € TTC.

Commentaires :

M. Le MAIRE ajoute que le montant total du marché relatif aux travaux de l'ex-CCAS s'élève à 210 061 € HT, le montant de subventions est de 138 k€.

DECISION N°2024/014 DU 25 JANVIER 2024

Signature d'un acte modificatif Augmentation N° 1 - Marché N° 2023/07 - Transformation & Réaménagement d'une partie des locaux de l'ancienne Mairie - Lot 1 - Seconds oeuvres architecturaux passé avec la Société SAS BOCTAR, sise 26-30, rue Calmette et Guérin à Sartrouville (78503) pour un montant de 11 825,10 € HT soit 14 190,12 € TTC portant le montant total à 130 364,02 € HT soit 156 436,82 € TTC.

Commentaires :

M. Le MAIRE ajoute que suite à un dégât des eaux, le faux-plafond a dû être changé, un mur de pignon a dû être isolé. Également une fuite d'eau sur le réseau de chauffage a nécessité de reprendre le ragréage des sols. Ces aléas augmentent quelque peu le montant du marché.

COMMUNICATIONS DU MAIRE

- **Point de situation sur le nouveau collège d'Epône.**

De nombreux élus étaient présents lors de l'inauguration de la Visonnerie du Stade des Aulnes et ont pu entendre la position du Président du Conseil Départemental des Yvelines sur le futur collège d'Epône. Je ne retiendrai qu'une phrase : « S'il faut construire un collège d'ici 2027 dans les Yvelines, se sera celui d'Epône ». Je crois que tout est dit.

- **Concertation autour du projet de remblais de la carrière de Guitrancourt.**

Comme nous l'avons évoqué lors du Conseil Municipal du 28 août 2023, j'ai souhaité en tant que Maire d'Epône participer à la consultation publique par voie électronique en m'associant aux positions de Monsieur Yann Perron, Maire de Gargenville, de Monsieur Guy Muller, Conseiller Départemental des Yvelines et à Madame Cécile Dumoulin, Vice-présidente du Conseil Départemental des Yvelines et de Madame Cécile Zammit-Popescu, Présidente de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise. Nos voix ont été entendues et la Préfecture des Yvelines demande à Calcia de trouver une autre alternative pour minimiser au maximum l'utilisation des camions.

Commentaires

M. BOLLE demande où en est le remblaiement qui devait se terminer fin 2024, ce qui n'est pas indiqué dans la décision du Préfet.

M. MULLER indique que la remise en état du tapis ne nécessite pas de travaux d'assainissement ou de creusement.

M. Le MAIRE précise qu'il avait été évoqué au moins un an de retard sur ce remblai par rapport à la période envisagée initialement compte tenu du mode d'acheminement (voie fluviale).

M. BOLLE évoque un cheminement par camions *a minima* jusqu'à la cimenterie et s'inquiète de l'utilisation du pont de Rangipport, de la sortie 10 et de l'afflux de camions. Il salue la décision prise par la Préfecture mais il aimerait avoir quelques éclaircissements, notamment de la part de Calcia.

M. Le MAIRE reviendra vers les élus et la population d'Epône lorsqu'il aura des informations précises

- **Point sur la recomposition de la Police Municipale d'Epône au 1^{er} janvier 2024.**

Comme je m'y étais engagé, les effectifs de la Police Municipale ont été renforcés entre octobre 2023 et le 1^{er} janvier 2024. Aujourd'hui, nous pouvons compter sur 5 agents dans le service de la Police Municipale dont 4 agents sur le terrain. Un

investissement important pour la collectivité en termes de ressources humaines. La sécurité est la première des priorités de notre mandat.

Commentaires

M. BOLLE demande la composition de l'effectif de la Police Municipale.

M. Le MAIRE indique que l'effectif est composé de 4 agents et 1 secrétaire, l'ASVP est en cours de recrutement.

- **Chiffre INSEE 2021 pour la Ville d'Epône.**

Je suis en mesure de vous communiquer les chiffres transmis par l'INSEE lors du recensement de la population en 2021, soit 6677 habitants. L'évolution entre 2018 et 2021 s'élève donc à une augmentation de 92 habitants.

- **Point étape sur la réalisation actuelle du recensement.**

3243 logements en réel sont répartis en 19 districts. Au début du recensement nous comptions 16 agents recenseurs. 2 supplémentaires ont dû être recrutés pour palier à une difficulté pour rencontrer les habitants des logements collectifs. Au dernier pointage, le lundi 5 février à 14 heures, nous étions à un taux de réponse de 60,2 %. Devant les problèmes informatiques liés au bug du site internet de l'INSEE, nous avons demandé une semaine de délai supplémentaire et nous privilégions désormais la collecte en version papier. Avec Madame Béatrice Di Perno, Adjointe au Maire, nous tenons à féliciter les agents de l'Etat civil et les agents recenseurs pour leur organisation exemplaire.

- **Epône, Ville amie des aînées :**

Dans le cadre de sa nouvelle politique Seniors, la Ville d'Epône intègre le réseau Ville amies des aînés et bénéficie de subventions pour les trois actions suivantes :

Axe 1 :

Développer une politique de l'âge sur la ville en étant accompagné par un cabinet d'études spécialisé.

1. Une communication à la population sur le projet afin d'impliquer une large partie du public concerné (d'ici à fin 2023),
2. Un état des lieux transversal pour construire une photographie du territoire sur les 8 thématiques de la vie urbaine définis dans la démarche VADA (3 thématiques « environnement urbain » : espaces extérieurs et bâtiments, habitat, transports et mobilité, et 5 thématiques « environnement social » : participation citoyenne et emploi, lien social et solidarité, culture et loisirs, information et communication, autonomie, services et soins),
3. Au travers d'un café-rencontre, la concertation de 40 seniors représentatifs de la diversité des habitants de la commune (quartiers, âges, genres, etc ...) pour dresser un diagnostic participatif à partir des préconisations des habitants.

La finalité est de faire émerger et construire un plan d'actions qui sera le reflet des besoins et des attentes du territoire pour une mise en œuvre en 2025.

La Ville a reçu un l'accord pour une subvention de 15.000 €.

Axe 2 :

1. Elargir aux soirées et week-ends le dispositif actuel de mobilité destiné aux seniors pour leurs besoins de déplacements avec accompagnement du lundi au vendredi de 8h30 à 17h, afin de leur permettre d'accéder aux événements socio-culturels et de loisirs proposés par la ville et les associations. En outre, le véhicule actuel n'étant pas adapté aux personnes à mobilité réduite, tendre vers un dispositif plus adapté.

La Ville a reçu l'accord pour une subvention de 40.000 € pour l'achat du véhicule.

2. Dynamiser la Maison des séniors en diversifiant les animations proposées et les partenaires intervenants pour favoriser son attractivité et son ouverture pour tous au travers d'activités intergénérationnelles et événements festifs ouverts à tous. L'objectif est de faciliter l'inclusion sociale des seniors, la solidarité et la création de liens entre les générations pour lutter contre l'isolement et favoriser le vivre ensemble. Un prestataire spécialisé accompagnera la ville dans la réalisation de ce projet

La Ville a reçu l'accord pour une subvention de 40.000 € (coût du prestataire).

Je tiens à remercier Madame Danièle Mottin, Adjointe au Maire Déléguée aux Affaires sociales et les équipes du CCAS et des Cytises pour ce travail important pour nos Séniors.

- **Vœux aux entreprises, aux commerçants et aux partenaires institutionnels.**

Le lundi 15 janvier dernier, avec Monsieur Philippe Lefèvre, Conseiller Municipal Délégué à la Vie économique, nous avons souhaité réunir les chefs d'entreprise, les commerçants, et les partenaires de l'emploi et de l'insertion, pour leur présenter les vœux de la Municipalité. Une soixantaine de professionnels ont répondu présents. Comme vous le savez, notre équipe municipale est très attachée au développement économique et commercial de notre territoire. J'ai pu rappeler à cette occasion l'ensemble des projets prévus en 2024 à Epône (Place des services, espaces coworking et événementiels entreprises, réhabilitation du CCAS pour accueillir Initiative Seine Yvelines, lancement du projet privé de création d'espace PME-PMI sur le terrain du Stadium).

- **Vœux à l'association ABC Epône.**

Le jeudi 25 janvier dernier, j'ai répondu favorablement à l'invitation de Monsieur Jean-Michel Guibert, Président de l'association ABC Epône, lors de la galette. L'occasion de rappeler notre volonté commune d'étendre la mise en réseau des entreprises à Epône et de concevoir des projets communs et partagés en cette année 2024.

- **Vœux aux associations.**

Le jeudi 25 janvier toujours, avec Monsieur Didier Dirol, Adjoint au Maire Délégué à l'Education et Madame Florence Jouanneau, Conseillère Municipale Délégué à la Vie associative, aux Sports et à l'Animation de la Ville, nous avons souhaité nos vœux aux associations en leur rappelant notre attachement et leur importance dans le développement de l'animation de la commune.

- **Remerciements aux équipes des agents des services techniques mobilisés pendant les périodes de froid hivernal.**

Je tenais à adresser au nom de l'ensemble des élus du Conseil Municipal, tous nos remerciements aux agents des services techniques mobilisés pendant toutes les nuits lors des périodes de froid hivernal. Leur professionnalisme, leur réactivité et leur passion pour la commune dans ces heures de travail difficiles ont été reconnues par toutes et par tous. La circulation a été optimale dans toutes les rues de notre commune. Nous pouvons les en féliciter.

- **Retour sur la visite au Camping Canada en compagnie des élus et de GPS&O.**

Avec les élus, nous avons été conviés à une visite très intéressante du Camping Canada. Nous possédons à Epône un établissement important pour le tourisme Yvelinois, idéalement situé dans la vallée de la Seine. Cette visite nous a permis de découvrir toutes les possibilités proposées par le Camping Canada et j'ai demandé aux services de la ville de travailler sur des projets de partenariat avec la ville dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse. J'avais souhaité aussi convier à cette visite

Monsieur Xavier Cadhillac, Directeur de l'Office de tourisme intercommunal Terre et Seine et Monsieur Rémi Peyrot-Desgachons, Adjoint de la Directrice Générale Adjointe de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise afin qu'ils puissent échanger avec la Direction du Camping Canada sur le développement touristique du site.

- **Bilan de la distribution des colis aux Seniors par le CCAS.**

Comme lors de chaque période de Noël, le Centre Communal d'Action Sociale a procédé à sa traditionnelle distribution des colis aux Seniors au Centre-bourg et à Elisabethville. Les colis de Noël contenaient un repas complet festif pour 1 ou 2 personnes. 447 colis ont été distribués dont 270 simples et 177 doubles. Les élus ont porté 27 colis à domicile pour les Seniors empêchés. Madame Danièle Mottin, s'associe à moi pour adresser tous nos remerciements aux agents du Centre Communal d'Action Sociale.

- **Retour sur l'inauguration de la Visonnerie du Stade des Aulnes.**

Le samedi 3 février dernier, j'ai eu la joie de procéder à la première inauguration de l'année 2024 en présence des élus d'Epône, de Monsieur Jean-Louis Amat, Sous-préfet de Mantes-la-Jolie, de Monsieur Pierre Bédier, Président du Conseil Départemental des Yvelines et de Monsieur Sami Damergy, Conseiller Régional d'Ile-de-France et Maire de Mantes-la-Ville, ainsi que Monsieur Guy Muller et Cécile Dumoulin, Conseillers Départementaux. Un investissement de 700 000 euros financé à 70%. Nous aurons l'occasion de nous retrouver dans les prochains mois pour inaugurer les vestiaires rénovés et le nouveau city-stade du Stade des Aulnes.

- **Actions de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise :**

J'ai été interrogé en commission sur les apports directs de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise pour la ville d'Epône.

Le travail entre les équipes voiries de la Ville et les agents du Centre technique communautaire d'Aubergenville sont excellents. Le taux de réponse aux demandes quotidiennes des Epônois est largement passé en dessous des 36h pour atteindre les 24 heures. Les deux premières phases de changement des luminaires publics en LED ont été effectués. Des réunions mensuelles ont lieu entre les services techniques de la ville et de la CU GPS&O. Madame Suzanne Jaunet, Vice-présidente déléguée aux Espaces publics réunit les Maires deux fois par an pour faire un bilan des actions par CTC.

La complémentarité est la même sur les différentes fonctions et missions de la compétence urbanisme.

Nous souhaitons travailler sur une forte amélioration de la Mobilité à Epône. Nous sommes d'ailleurs en contact à Monsieur Eddie Aït, le Vice-président Délégué.

La Ville d'Epône, pionnière dans cette demande, a obtenu pour l'ensemble des communes des avancées très significatives sur le retour d'une part ville sur la taxe d'aménagement.

La Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise est un partenaire essentiel dans le portage de l'ingénierie pour les grands projets urbains de la Ville que sont le quartier Gare, le quartier Mairie, dont la Ville leur a délégué la gouvernance, et le projet du quartier centre-ville dont la chefferie de projet Petite Ville de Demain est portée par la CU.

Nous pouvons compter sur des appuis très réguliers et fidèles de Madame Fabienne Devèze et de Madame Catherine Arenou sur nos projets urbains.

En tant que Maire, je suis particulièrement optimiste sur l'évolution de la Communauté Urbaine et du partenariat avec les communes. La Ville d'Epône et la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise sont un exemple de partenariat.

- **Association ADSBE (Association des Donneurs de Sang Bénévoles d'Epône) :**

La collecte du sang du 31 janvier 2024 a rassemblé 47 volontaires et 2 nouveaux donneurs.

Monsieur le Maire remercie l'Association des Dons du Sang.

ORDRE DU JOUR

A- FINANCES ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Débat de politique générale de la commune

(Discours de politique générale par M. le Maire)

« Mesdames et Messieurs les Elus,

Six mois après mon élection à la tête de la Ville d'Epône, il me paraissait tout à fait intéressant de répondre favorablement à la demande des six élus d'opposition afin de vous proposer, pendant cette séance, un débat de politique générale.

L'occasion m'en est donc donnée de vous livrer un premier bilan de mon action de Maire et de vous tracer les perspectives des deux prochaines années de mandat.

Le passage de Premier Maire adjoint à celui de Maire me conforte dans mon attitude naturelle de proximité, de dialogue et d'écoute. Une collectivité n'avance jamais seule et je souhaite ici remercier les élus de la Majorité municipale, qui m'accompagnent depuis le 28 août dernier par leur engagement fort au quotidien, ainsi que l'ensemble des agents de la Ville, qui m'apportent toute leur expertise pour aborder les enjeux importants.

Je n'ai qu'une volonté, faire d'Epône une ville agréable pour tous.

Notre commune est aujourd'hui à l'image de toutes les villes de France dans une situation qui interroge. Mais, il convient de transformer les difficultés en positif.

Volontaristes, innovants, nous devons l'être chaque jour pour surmonter les contraintes imposées par les crises successives (Covid, guerre en Ukraine, énergie, réforme de la fiscalité...). Le gouvernement a eu raison d'augmenter le point d'indice des fonctionnaires par exemple, pour effectuer un rattrapage salarial que je qualifie de normal, face à l'inflation, mais jamais l'état ne propose les recettes pour compenser. Nous le vivons de nouveau face à l'augmentation du prix de l'électricité et du gaz sûrement.

L'étranglement de nos collectivités locales s'accroît et pourtant nos habitants ont chaque jour besoin d'un service public qualitatif voire de plus de services. Nous nous devons aussi de maintenir, pour eux, un niveau fort d'investissement pour améliorer nos équipements publics.

Notre ligne directrice en matière budgétaire sera simple, mais je laisserai ma première Adjointe Isabelle Martin, l'évoquer plus largement lors de la présentation du Rapport d'orientation budgétaire. Nous n'augmenterons pas la fiscalité locale, mais il nous faut maîtriser les dépenses de fonctionnement au niveau de 2023, avec une attention toute particulière sur le pilotage des consommations énergétiques (eau, gaz, électricité). Notre programme d'investissement sera marqué par une recherche optimale des subventions, afin d'alléger au maximum notre autofinancement. Les investissements dits du quotidien devront être évalués et ciblés dans leur nécessité avant que la dépense soit effectuée.

Vous connaissez mon attachement aux valeurs de la Famille, de la solidarité et de l'entraide. Je souhaite que notre ville témoigne du même respect et de la même

bienveillance envers toutes les Épônoises et les Épônois : nos enfants, nos jeunes, nos parents, nos aînés et les personnes les plus fragilisées. Je souhaite une vie sociale, sportive, culturelle et ludique épanouissante.

Dans ce sens, nous organiserons en mai prochain les premières olympiades européennes de la jeunesse : nous nous inscrirons dans la labellisation de Ville amie des aînés ; nous proposerons une médiathèque encore plus numérique ; nous poursuivrons nos événements chaleureux et familiaux en nous réinventant pour la Saint-Jean et les festivités de fin d'année.

La remise à niveau de nos équipements sportifs et scolaires sont indispensables et s'échelonnent sur la période 2024-2026 et nous nous attacherons à obtenir un maximum de subventions.

Je vous proposerai d'ailleurs une motion de soutien lors de cette séance. En effet, le Conseil Départemental des Yvelines est victime d'une baisse drastique de ses recettes, par un effet direct de la réforme de la fiscalité et de la baisse des droits de mutation liés à la crise immobilière. Nos communes perdent ainsi la flexibilité de leur premier partenaire financeur.

La construction du nouveau collège d'Épône est un enjeu essentiel pour l'avenir de notre commune. Samedi dernier, Monsieur Pierre Bédier, Président du Conseil Départemental, a indiqué que s'il devait construire, en priorité, un nouveau collège dans les Yvelines avant 2027, ce serait celui d'Épône. Nous pouvons le remercier pour son engagement et pour sa fidélité au soutien de notre commune. Avec notre Conseiller Départemental, Monsieur Guy Muller, vous pourrez compter sur notre engagement sans faille aux côtés du Département pour que ce projet voit le jour malgré les difficultés.

Depuis le 28 août dernier, la Ville d'Épône avance.

La ligne de conduite reste la même sur les grands projets. Les études sur le plan de ville, le quartier centre-ville et le quartier Mairie sont terminées. Reste à rechercher le maximum de financements extérieurs pour l'équilibre des opérations et pour une présentation à la population avant la rentrée 2024.

Depuis mon élection, j'ai été particulièrement impressionné par le travail collectif et efficace avec nos partenaires : l'Etat, le Conseil Régional d'Ile-de-France, le Conseil Départemental des Yvelines et la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise. Je tiens à les remercier pour leur mobilisation permanente pour Épône.

Ce jeudi soir, la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise a demandé aux Conseillers Communautaires d'exprimer leur vote sur l'Opération de revitalisation du territoire (ORT) d'Épône. Notre ORT va donc inclure les trois projets de développement urbains prioritaires de la commune que sont le quartier « centre-ville », le quartier « Mairie » et le quartier « gare ». La concrétisation de deux années de travail de l'ombre.

Concernant les logements, avec l'effort de construction que la Ville mène depuis plusieurs années (pour information les programmes Pichet et Green City seront livrés à la fin du premier semestre 2024), les 25% de logements sociaux imposés par le Gouvernement seront atteints en 2026. Notre volonté sera donc ensuite de limiter la densification par la réalisation d'opérations foncières de taille modeste. Pour les programmes en cours, je travaillerai avec les promoteurs et les bailleurs pour assurer une mixité générationnelle.

Une « charte du promoteur » sera élaborée et constituera un référentiel commun pour l'ensemble des parties prenantes et traduira notre ambition pour le territoire Épônois en qualité de construction, de logement et d'aménagement des espaces extérieurs, en complément du PLUi.

Il est important de préciser qu'un nouveau Permis de Construire est à l'étude sur le périmètre privé de la Ferme de Kouroch, en partenariat avec le promoteur, l'Architecte des Bâtiments de France, la CU GPS&O et la Ville pour conserver ce bâti historique local couplé à l'implantation d'un nouveau service pour les Épônois, une micro-crèche. Et le

sujet de l'avenir du périmètre de la Quichenotte, se posera rapidement avec une exigence forte de la commune puisqu'elle marque l'entrée stratégique du centre-ville.

Evoquons maintenant le « quartier gare ». La Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise, les villes de Mézières-sur-Seine et d'Épône, travaillent sur la création d'un nouvel ensemble urbain avec des logements, des commerces, des équipements publics sportifs et scolaires. Une réflexion est en cours sur le mode de gestion de la future école et sur sa composition en termes de classe et d'équipements. Quel que soit son format, une école sera implantée dans ce quartier.

Je ne vous cache pas que le « quartier gare » est aujourd'hui ralenti, par un nouveau projet qui le dépasse largement. Comme vous le savez le gouvernement a relancé le projet de construction de la future Ligne Nouvelle Paris Normandie. Les négociations sont très âpres entre l'Etat, SNCF Mobilités et les communes impactées de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise. Notre position est claire : nous sommes contre les hypothèses actuelles qui défigurent nos communes et Épône est particulièrement présente dans les discussions et sera fer de lance par ma voix dans ce combat.

Au-delà de ces trois grands projets, le quotidien d'Épône évolue et avance à un très bon rythme.

Concernant notre politique de sécurité : comme je m'y étais engagé dès le 28 août dernier, l'équipe de la Police Municipale a été totalement reconstituée au 1^{er} janvier 2024 et compte maintenant 5 agents. La Ville va désormais lancer la création de son nouveau centre de supervision urbain et la réhabilitation du système de vidéoprotection. Un investissement de 700 K€ € financé au taux maximum de 80%.

Le bien-être individuel et collectif des Epônois est aussi notre préoccupation, au travers de l'aménagement du parc du château (dans le cadre de l'ORT sur son accessibilité, ses balades en mobilité douce, la jonction entre Épône et Mézières), et de la mobilité dans notre ville : une étude est commandée à la Communauté Urbaine GPSEO pour augmenter la rotation des bus entre « centre-ville, Velannes, gare » et « Elisabethville et la gare ».

Depuis le début de mon mandat, les mots transparence, concertation et échanges sont les fers de lance de mon action à vos côtés.

Avec les élus majoritaires, nous sommes très présents sur le terrain, nous répondons aux sollicitations des Epônois, nous organisons des réunions publiques, nous engagerons une concertation rapidement sur la construction des nouveaux équipements sportifs et de loisirs à Velannes et nous communiquerons via nos supports numériques et « papier ».

Je souhaite aussi que les échanges avec le groupe d'Opposition se déroulent dans une attitude constructive. Nous avons d'ailleurs pu le constater dans les séances de travail sur les modifications du règlement intérieur. En avril 2024, je vous annonce une séance de travail et de concertation autour du concept « Bien vieillir à Épône » et deux membres du groupe d'Opposition y seront invités.

Comme je l'ai annoncé, l'année 2024 sera donc marquée par la réalisation progressive de notre Pan Pluriannuel d'Investissement.

C'est ainsi que samedi dernier, nous avons programmé l'inauguration de la Visonnerie du Stade des Aulnes totalement réhabilitée. Nous la poursuivrons avec la rénovation des vestiaires, la construction d'un nouveau city-stade, la rénovation des jeux au parc de la salle du Bout du Monde, la construction des équipements de loisirs à Velannes, la création d'un Espace jeunes, lieu d'éducation à la citoyenneté, l'ouverture de la Place des services et des espaces coworking/entreprises dans l'ancienne Mairie, la réhabilitation de l'ancien CCAS pour accueillir les équipes d'Initiative Seine Yvelines, le développement de notre pépinière d'entreprises, la pose de la première pierre de la Maison médicale et de la pharmacie en centre-ville, la mise en place d'une cabine de télé-médecine dans la Maison des Séniors avec le Conseil Départemental des Yvelines.

Les prochaines années seront aussi marquées par la création d'une nouvelle cantine pour les maternelles dans l'école Madeleine Vernet bas, et nous entamerons des travaux d'amélioration du groupe scolaire Pasteur à Elisabethville.

Notre trajectoire est claire : rendre nos équipements publics fonctionnels au service de tous les Epônois, redynamiser notre centre-ville, développer une vie sociale, sportive et culturelle où chacun doit trouver sa place.

Notre ville de demain repose sur trois piliers :

- Répondre aux besoins des Épônoises et des Épônois : c'est le sens de nos investissements et de la qualité de notre service public.
- Encourager le développement commercial : c'est le sens de la redynamisation des quartiers centre-ville, Mairie et gare.
- Protéger l'environnement en faisant la part belle à la nature sur notre territoire.

Pour gérer une commune, rien n'est possible sans l'écoute et le dialogue. Animés par ces valeurs de proximité et d'échanges avec toutes les forces vives de la commune, nous construisons au quotidien « Epône, naturellement pour tous ».

Voici les directions de la politique générale de notre nouvelle équipe.

Merci de votre attention. »

Commentaires :

M. BOLLE. Merci pour cette longue introduction, 15 minutes, qui s'apparente plutôt à un discours de politique générale, qu'à une amorce de débat. Heureusement, vous avez fait plus court que Gabriel Attal il y a deux semaines !

Avant de revenir sur les points que je vous avais adressé par mail le 30 janvier, auquel vous avez répondu en partie, je vais également commencer par un propos liminaire.

Au risque de vous étonner, je suis d'accord avec les ¾, voire plus de ce que vous venez de nous présenter. Cela dit, qui peut être en désaccord avec une volonté de dialogue et d'écoute, de faire d'Epône une ville agréable pour tous pour que chacun puisse s'y épanouir, de rechercher des subventions pour financer les projets, de rendre les équipements fonctionnels pour les Epônois, de mener une politique de sécurité efficace...

Le souci, c'est que, dans la droite ligne de M. Muller, vous promettez énormément, mais rares sont les promesses suivies d'effet.

Pour préparer ce débat, je suis reparti du programme que vous avez vendu aux Epônois en 2020. Je ne vais pas reprendre chacun de vos 25 engagements, mais j'invite chacun à prendre le temps de les relire. Pour les aider, nous publierons demain ces promesses de campagne de 2020 sur notre page Facebook.

Si je m'en tiens aux projets d'équipements que vous aviez prévus, il y en avait 3 :

- L'intégration de l'école des Lavandes au nouveau pôle éducatif d'excellence. Dit de manière moins pompeuse, votre idée était de relocaliser toutes les classes de maternelles au même endroit, les 4 classes des Lavandes remontant au niveau du pôle scolaire du centre-bourg. Que s'est-il passé ? Vous avez lancé l'étude de maîtrise d'œuvre en 2020, elle a coûté 100.000 € à la commune et vous avez finalement renoncé à votre projet car vous vous êtes aperçu en 2022 qu'il fallait ouvrir de nouvelles classes de maternelle et de primaire, faute d'avoir anticipé l'accroissement du nombre d'élèves. Jouant notre rôle d'opposition constructive, c'est exactement ce sur quoi je vous avais alerté lors de la Commission d'Appel d'Offres de novembre 2020.
- Une maison médicale et une pharmacie. Je ne reviens pas sur ce dossier, c'est un naufrage ! Là encore, nous vous avons alertés à de multiples reprises sur les risques juridiques et financiers de vous entêter à la faire construire par ENP, puis à racheter à prix d'or un permis de construire à ENP pour la construire coûte que coûte à un endroit où nous savons tous qu'il n'y aura pas suffisamment de stationnement. Et, comme nous partageons avec vous la nécessité de construire cet équipement, nous vous avons suggéré d'autres alternatives, mieux adaptées et moins coûteuses, que vous avez balayées sans prendre la peine de faire la moindre étude comparative. Résultat : il sortira de terre au mieux en 2026, 2 ans après les 23 autres maisons médicales

financées par le Département et nous croisons les doigts pour que vous trouviez des professionnels de santé qui accepteront de s'y installer, ce n'est pas gagné et c'est sur la commune que pèsera le risque financier de gérer un déficit d'exploitation, alors qu'à l'origine, le Département devait prendre en charge l'intégralité des coûts de construction et de fonctionnement de cet équipement.

- La refonte du centre-bourg. Là encore, qui peut être en désaccord avec la volonté de redynamiser le centre-bourg. Personne et certainement pas nous. A cet égard, nous avons soutenu votre initiative de réimplanter un marché hebdomadaire, la boutique à l'essai qui a permis l'installation de Mon P'tit Lait, ainsi que le projet de Place des Services avec La Poste. Mais vos promesses de 2020 n'étaient qu'un mirage. Je cite mot pour mot vos engagements : « *Nous devons ensemble redonner de l'attractivité à notre centre-ville par de l'activité commerciale avec la création de 700 à 800 m² de commerces de proximité rue Charles de Gaulle et ancienne Mairie (métiers de bouche, supérette, café-restaurant, terrasse, maison médicale, pharmacie, services divers) avec bien évidemment la création de parkings. Il faut animer l'espace public avec une halle de marché, des bancs, des parkings à vélos.* » Où en serons-nous à la fin du mandat ? Certes, nous aurons la place des services, ouverte 2 heures par jour en fin de journée, mais c'est tout. Aucun nouveau parking, aucun nouveau commerce, au contraire, nous en avons perdu 4 l'an dernier, dont la boulangerie, d'ailleurs autoriser l'implantation d'une seconde boulangerie industrielle sur la commune a largement contribué à la fermeture d'une de nos deux boulangeries du centre.

Vous nous avez présenté en fin d'année dernière l'étude réalisée par La Fabrique Urbaine dans le cadre de Petites Villes de Demain. Elle est intéressante et elle montre bien qu'il y a du potentiel pour redynamiser le centre-bourg, nous n'en avons jamais douté. Cela dit, elle reprend 90% des orientations de l'étude qui avait été réalisée par l'équipe de Gérard Raspaud en 2013. 10 ans d'inaction plus tard, il va falloir rapidement se mettre au travail ! Malheureusement, comme nous le verrons dans le Débat d'Orientations Budgétaires, votre gestion des finances communales ne nous laisse guère de marge de manœuvre pour investir.

Sur la ferme de Kouroch

La commune aurait pu (dû !) se porter acquéreur pour construire le centre ados à cet endroit + un autre équipement (city-stade ?). Nous avons acquis des locaux pour 2,4 millions en 2016 dans la ZAC de la Couronne des Prés que nous louons à Prestige Epône et Setin. Plutôt que de jouer les agents immobiliers, on aurait pu flécher ce budget pour cette opération.

M. Le MAIRE estime cette acquisition à 1 million supplémentaire.

M. BOLLE souligne qu'il aurait été souhaitable de conserver ce patrimoine communal au lieu de le céder pour la création de 27 logements et d'y construire le centre ados et le city-stade qui est prévu au stade des Aulnes, à plus de 1,5 km.

M. DAGORY revient sur les dates de réalisation différentes de ces deux opérations : CTM et ferme de Kouroch.

M. MULLER démontre l'amortissement rapide des opérations concernant des bâtiments communaux. Il faut ajouter à l'acquisition de la ferme Kouroch pour 1 million des travaux d'aménagement important.

M. BOLLE fait des propositions pour optimiser les investissements au service des Epônois.

M. Le MAIRE précise que l'achat des locaux loués à Prestige Epône, Setin et du CTM représente un amortissement très rapide et un enrichissement patrimonial communal très important, et surtout des recettes de fonctionnement.

M. BOLLE déplore que les propositions faites par son Groupe ne soient pas étudiées.

Sur la charte des promoteurs

M. BOLLE est satisfait qu'une suite soit donnée à un point discuté en 2021 dans le cadre des réunions mises en place sur le développement durable. Vous nous associez aux travaux prévus sur les seniors, deux élus de notre Groupe seront invités. Est-on convié à travailler sur la charte de promoteurs ?

M. Le MAIRE entend cette suggestion, mais ne peut en décider maintenant.

Cessions d'éléments de patrimoine communal

Dans le ROB, il est indiqué que vous prévoyez des cessions d'éléments de patrimoine communal pour accompagner le financement des investissements ; de quels éléments de patrimoine s'agit-il ?

M. Le MAIRE précise que la Ville d'Epône a prévu en cette année 2024 de vendre le terrain de l'ancien Stadium, le compromis de vente a été signé le 7 février. Nous souhaitons vendre l'ancien presbytère, la maison rue de la Brèche, le bien vacant du chemin neuf et les parcelles de la rue Christine dans le cadre légal concernant les acheteurs intéressés.

Sur l'école pluri-communale

M. BOLLE rappelle que M. le Maire n'était pas certain de donner suite au projet de l'école pluri-communale dans le quartier de la Gare.

M. Le MAIRE confirme qu'il y aura bien une école dans ce quartier, mais pas obligatoirement pluri-communale.

Sur les dépenses énergétiques

Quels ont été les résultats des mesures de réduction de nos consommations énergétiques ? Tableau comparatif des consommations idéalement depuis 2019, a minima sur 2022 et 2023, si possible par bâtiment (ou groupes de bâtiments).

M. Le MAIRE propose que ce travail comparatif puisse s'effectuer lors d'une prochaine commission travaux et urbanisme.

Sur les prévisions d'effectifs scolarisés au collège Benjamin Franklin

Quelles sont les prévisions d'effectifs scolarisés au collège Benjamin Franklin pour les rentrées 2024, 2025 et 2026 ?

M. DIROL indique que la rentrée 2024 enregistrait 673 élèves. Des données sur les prévisions 2025 peuvent être communiquées éventuellement par le proviseur de cet établissement.

M. Le MAIRE communique les chiffres de 2020 : 644 élèves, de 2021 : 645 élèves, de 2022 : 642 élèves et de 2023 : 657.

M. BOLLE demande l'incidence sur la carte scolaire pour les Epônois.

M. Le MAIRE affirme qu'il n'y aura pas d'incidence, d'autant que l'effectif prévisionnel de rentrée évolue à la baisse en cours d'année scolaire.

M. MULLER signale que plusieurs réunions sont prévues entre l'Education Nationale, le Département et les différents Maires concernés sur l'évolution des effectifs. Des pistes étudiées en 2020 doivent être précisées. Il revient sur la construction du collège qui porte sur l'accueil de 900 élèves, effectif tenant compte de la population future.

M. BOLLE aurait préféré que le collège existant soit réhabilité et qu'un nouveau collège de 600 places soit construit afin de proposer un meilleur accueil et de meilleures conditions d'enseignement à offrir aux élèves.

M. Le MAIRE ne dispose à ce jour que de la promesse du Président Bédier de la construction d'un collège de 900 places avant 2027 à Epône.

Sur la LNPN

M. BOLLE est tout à fait disposé à travailler avec l'équipe municipale sur ce sujet. Le groupe « Epône au Cœur » a la même position. Il demande si M. le Maire souhaite l'y associer.

M. Le MAIRE communiquera ultérieurement sa réponse. Il se réjouit que l'Opposition municipale agrée dans leur globalité les projets présentés par la Majorité municipale.

Il rappelle que le quartier de la Gare devait permettre d'avoir une école pluri-communale dès 2024 dans les projections 2014, désengorger une partie de la population d'Epône et après le départ de l'école des Lavandes. Ces projets ont été modifiés, notamment pour l'école des Lavandes.

L'endroit choisi pour la Maison médicale est crucial, il répond à la politique proposée aux Epônois en 2014 et en 2020 et il permet l'attractivité du centre-ville.

M. MULLER confirme qu'il ressort d'études menées que la dynamisation d'un centre-ville se construit autour d'une pharmacie et d'une boulangerie.

M. DIROL revient sur les effectifs scolaires. L'effectif des Lavandes en début d'année était de 117 élèves et est redescendu à 108. Il est prévu entre septembre et décembre 2024 : 118 élèves, en 2025/2026 : 128. Cet effectif devrait redescendre en 2026/2027.

Pour les Pervenches, à la rentrée 2024, l'effectif était de 151 élèves et est porté à 155 élèves. Il est prévu en 2024/2025 : entre 141 à 160 élèves. En 2025/2026, on devrait redescendre à 130 élèves et 116 élèves pour 2026/2027.

Pour Madeleine Vernet, à la rentrée 2024 : 456 élèves, en 2025/2026 : entre 441 et 449 élèves, en 2026/2027 : 444 à 446 élèves.

Pour Perce-Neige, en 2024 : 82 élèves, en 2025/2026 : stabilité des effectifs, en 2026/2027 : -20 élèves.

Pour Pasteur : stabilité jusqu'en 2025 pour revenir à 116 élèves en 2026.

M. Le MAIRE en déduit d'après les chiffres exposés que des fermetures de classes pourraient être envisagées dans le futur.

M. TRUFFAUT s'étonne de la diminution des effectifs (- 33 élèves).

M. Le MAIRE explique cette diminution provient pour partie des familles hébergées à l'hôtel Formule 1 qui ont dû quitter les lieux et qui avaient plusieurs enfants scolarisés.

M. BOLLE demande ce que l'on compte faire de l'Hôtel de l'Univers ?

M. Le MAIRE précise que des discussions ont lieu avec l'aménageur et le promoteur afin de respecter l'imposition de l'Architecte des bâtiments de France de conserver l'Hôtel de l'Univers. La commune ne sera pas amenée à investir dans cette rénovation.

M. Le MAIRE remercie les intervenants qui ont exposé leur vision de la Ville.

Délibération 2024-001

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, A l'Unanimité, (29 Voix Pour) :

- 1. PREND ACTE qu'un débat portant sur la politique générale de la commune s'est tenu.*
- 2. PRECISE que la délibération sera adressée à :
- la Préfecture des Yvelines.*

A1 – Débat d'orientation budgétaire 2024

Mme Martin présente le rapport d'orientation budgétaire

Contexte global de la préparation budgétaire

Principaux indicateurs de conjoncture économique

En 2023, le PIB est passé à 0,9% contre 2,5% en 2022. Il est prévu à 1,4% en 2024. L'inflation a été très élevée (4,9%) et devrait redescendre en 2024 à 2,6% pour revenir à 2% en 2025.

Le marché de l'immobilier était en berne en 2023, ce qui a des conséquences importantes sur les recettes du département et celles de la Ville. Il devrait s'améliorer en 2024 compte tenu du redressement des taux directeurs.

Le marché de l'énergie qui s'est envolé en 2022/2023 continue à rester fragile.

Loi de finances 2024

Les bases permettant de calculer la taxe foncière seront revalorisées. Le taux en 2023 était de 7,1% et en 2024 il a été voté à 3,9%, soit une hausse pour la commune de 130 k€.

La DGF sera réhaussée de 320 M€, compte tenu d'un écrêtement gelé, la commune a perçu 75 k€. Le potentiel fiscal des Epônois étant supérieur à la moyenne, la DGF baissera de 40 k€ et la commune ne percevra que 35 k€.

Le gouvernement a annoncé la pérennisation et l'augmentation du Fonds vert passant de 2 Md€ à 2,5 Md€. Ce Fonds est orienté vers l'adaptation au changement climatique,

la baisse des gaz à effet de serre et l'économie d'énergie. Un effort important sera fait pour permettre aux industriels de changer leur source d'énergie.

C'est la deuxième année que la CVAE (ancienne taxe professionnelle), perçue par GPS&O a été supprimée.

La loi de programmation de finances pour la période 2023-2027 vise à réduire le déficit public avec une recommandation pour les collectivités locales : maîtriser leurs dépenses de fonctionnement pour 2024. Il est recommandé de ne pas dépasser une hausse de 2,5% par rapport à 2023.

Situation financière de la ville à la clôture de l'exercice 2023

Les fonds sollicités sur la période 2021-2023 : le contrat d'aménagement régional 950 k€, le contrat de proximité : 1 M€ et le DSIL avec un grand nombre de subventions perçues, en cours ou notifiées.

En 2023, les dépenses réelles de fonctionnement étaient de 8,950 M€ et les recettes réelles de fonctionnement de 9,584 M€. La hausse par rapport à 2022 s'explique en grande partie par l'augmentation de l'énergie. Ce budget énergétique étant passé de 330 k€ à 600 k€. La masse salariale a augmenté également de 5%. Le secteur petite enfance a été développé en réservant des 15 berceaux pour 150 k€ aux Petites Canailles.

L'épargne de gestion chute légèrement à 804 k€ les prévisions étaient à 1 M€. L'épargne brute est à 623 k€ et l'épargne nette est à 300 k€.

Le fonds de roulement est en régression, il est impacté par les investissements réalisés (Stade des Aulnes, Place des Services, fibrage et extension des écoles du centre-bourg). Ce fonds atteint 914 k€ en 2023 contre 1,720 M€ en 2022.

Le solde des restes à réaliser est de -102 k€ (dépenses : 985 k€ - recettes 883 k€)

Orientations budgétaires de fonctionnement pour 2024

L'année 2024 s'annonce dans un contexte très contraint, les dépenses de fonctionnement devront être maîtrisées, l'épargne devrait être maintenue à 600 k€ en 2024.

Concernant les frais de fluide, un soutien de 90 k€ d'amortisseur d'électricité a été apporté en 2023. Ce dispositif n'est pas renouvelé en 2024 pour notre commune. L'Etat a restitué les taxes sur les fluides qu'il avait diminuées pendant la période du Covid. La CSPE passera de 1 € MWH à 21 €, la TICFE passera de 8 à 16 € kw/h.

Notre contribution au SIRE sera en baisse, passant de 400 k€ à 300 k€.

Une hausse des dépenses réelles de fonctionnement est prévue pour 150 k€.

Les recettes réelles de fonctionnement augmentent. On aura 130 k€ de recettes fiscales supplémentaires, 60 k€ de hausse d'attribution de compensation de TEOM. La taxe SRU diminue, notre taux de logements sociaux atteint 22% sur les 25% préconisés. On a 55 k€ supplémentaires liés à la hausse des tarifs en 2023.

La DGF devrait diminuer de 50% et redescendre à 35 k€.

Une incertitude existe sur l'évolution des droits de mutation.

La masse salariale va augmenter d'environ 5% en 2024 (+245k€) tenant compte des revalorisations salariales de 2024 annoncées et du recrutement d'un nouvel agent de police municipale et des agents recenseurs.

Les charges à caractère général s'élevaient à 2,425 M€ en 2023, les prévisions budgétaires 2024 seraient en deçà des 2,5 M€.

Un reversement de la CAF interviendra pour les 15 berceaux crèche des Petites Canailles (25% de 150 k) en recettes en 2024.

Orientation de l'endettement en 2024

L'épargne étant plus faible, l'endettement augmente, notre encours de dettes étant équivalent à celui de l'année dernière. Notre capacité de désendettement était de 10,6 ans en 2023.

Orientation budgétaire en cours et à venir en investissement

Les principales opérations en cours sur 2023/2024 ont été évoquées lors du débat de politique générale de la commune ainsi que le report d'opérations en 2024 à 883 k€.

Commentaires :

M. TRUFFAUT indique que l'amortisseur électricité devrait être prolongé en 2024. Il avait demandé les tarifs en vigueur.

Mme MARTIN communique le tarif de l'électricité : 176 € MWH et celui du gaz : 8,80 € KWH. Les consommations ont été relevées sur les 6 bâtiments communaux représentatifs (Salle du bout du monde, école Madeleine Vernet, médiathèque, CAC, gymnase, Mairie et stade). Elles baissent d'environ 27%.

M. TRUFFAUT remercie Mme Martin et les services administratifs de cette présentation claire.

« Nous sommes réunis aujourd'hui pour discuter du Débat d'Orientation Budgétaire communal, un sujet d'une importance capitale actuellement pour notre commune. Nous faisons face à un défi majeur : la gestion de nos finances locales avec des marges de manœuvre très limitées et une épargne réduite voire inexistante après retraitement des dépenses obligatoires comme le remboursement du capital des emprunts et l'AC d'investissement. L'épargne nette de 300K€ ne couvre pas l'AC de 371K€. Je vous cite « *L'épargne brute, solde des recettes et des dépenses réelles de fonctionnement (hors cessions), conditionne la capacité de la ville à engager des investissements, elle participe aux gros entretiens de voirie avec la contribution à GPS&O et aux remboursements des emprunts* ». En 2023 nous ne pourrions pas alimenter notre fonds de roulement et 2024 semble suivre le même chemin.

Le fonds de roulement a été quasiment divisé par deux passant à moins de 1M€. Vous imputez cela à des investissements plus importants, c'est vrai ! Après 3 dernières années particulièrement maigres en termes d'investissements (en moyenne 1 M€ en 2021 et 2022), le principal investissement de cette année aura été la rénovation des vestiaires du stade des Aulnes qui figure au budget depuis 2019 voire avant !

Si nous continuons comme cela le fonds de roulement sera proche de Zéro puisque nous n'arrivons plus à l'alimenter. Quelles seront vos décisions pour reconstituer le fonds de roulement d'ici la fin de votre mandat et ne pas handicaper les années suivantes, quelle que soit la Majorité qui sera à la manœuvre ? Cette réalité nécessite une réflexion approfondie et des décisions judicieuses pour assurer le bien-être de nos concitoyens tout en maintenant un équilibre financier stable. Or, nous n'en trouvons aucune trace dans ce document du Débat d'Orientation Budgétaire.

Le défi consiste à identifier les priorités communales les plus urgentes tout en restant conscients de nos contraintes financières. Nous devons établir des priorités claires et concentrer nos ressources sur les domaines qui auront le plus grand impact sur la qualité de vie de nos concitoyens.

Dans ce contexte difficile, n'est-il pas temps d'optimiser nos dépenses de fonctionnement afin de restaurer une capacité d'épargne suffisante ? Cela fait des années que je vous demande une meilleure maîtrise de nos dépenses de fonctionnement et nous pourrions économiser facilement 100.000 € par an, uniquement en réduisant de 20% vos indemnités que vous avez choisi de fixer au maximum prévu par la Loi et en faisant l'économie d'un Directeur de Cabinet qui est un luxe que ne peut se payer une commune de notre taille ; on compte dans notre département sur les doigts de la main les communes de moins de 8.000 habitants qui doivent supporter le coût d'un Directeur de Cabinet.

En conclusion, la lecture de ce document me laisse perplexe car, comme toujours avec vous, vous nous dites que tout va bien. La méthode Coué a ses limites et vous savez parfaitement que la situation de nos finances communales est plus que préoccupante malgré l'augmentation de la taxe foncière que vous avez votée en 2022. Nous avons entendu en commission que l'impact de l'augmentation du taux de l'emprunt à taux variable pris en 2019, ce n'était finalement pas grand-chose. Fin 2024, nous aurons dépensé en 2 ans 100 000€ d'intérêts en plus à cause de ce choix inconséquent. On ne joue pas avec l'argent qui n'est pas le nôtre, on prend des taux et non variables, surtout quand il n'y a aucune économie à faire au bout.

Le seul équipement d'importance que vous prévoyez de financer en 2024-2025 est une maison médicale, nécessaire, à hauteur de 600 000 €, et encore s'il n'y a pas de dépassement de budget, ce qui est loin d'être acquis. Quand on pense qu'à l'origine, elle ne devait rien coûter à la commune et être entièrement financée par le Département !

Merci pour votre attention ».

M. le MAIRE constate que ce sont les mêmes remarques qui reviennent chaque année.

M. TRUFFAUT s'inquiète de la faible capacité d'autofinancement, comment compte-t-on la restaurer ?

M. MULLER s'explique sur les missions du Directeur du Cabinet, il s'emploie notamment à trouver des subventions pour les différents projets de dynamisation de la Ville.

M. BOLLE confirme que lesdits projets d'envergure pour la Ville sont échelonnés et budgétés sur plusieurs années, tels que la rénovation du Stade des Aulnes.

M. MULLER reprend la comparaison sur les projets échelonnés dans le temps avec le chantier Eole, projet évoqué en 1990.

M. BOLLE relève qu'en 2021 des investissements avaient été prévus à hauteur de 4 M€, 1 M€ ont été réalisés. En 2022, la prévision était de 6,2 M€ et la réalisation de 1,2 M€. En 2023, le réalisé était de 2 M€.

M. Le MAIRE remercie Mme Martin pour la présentation de ce DOB ainsi que les services administratifs.

Délibération 2024-002

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, A l'Unanimité, (29 Voix Pour) :

- 1. PREND ACTE de la bonne tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2024,**
- 2. PRECISE que le rapport est annexé à la présente délibération,**
- 3. PRECISE que la délibération sera adressée à :**
 - *la Préfecture des Yvelines,*
 - *Au Comptable Public du Centre de Gestion Comptable de Mantes.*

A2 – ADOPTION DE LA MOTION DE SOUTIEN AU DEPARTEMENT DES YVELINES SUR LES MESURES FINANCIERES DEMANDEES A L'ETAT

Courrier du 04 janvier 2024 de Pierre BEDIER, Président du Conseil Départemental des Yvelines.

Monsieur le Maire,

Parce que vous êtes les partenaires privilégiés du Département, je tiens à vous informer prioritairement des contraintes budgétaires qui vont impacter nos finances dans les mois et années à venir. Elles auront en effet une répercussion inévitable sur notre capacité d'investissement pour les deux ou trois prochaines années.

La chute vertigineuse des transactions immobilières qui nourrissent notre seule fiscalité se traduit pour le Département, dès cette année, par une perte de recettes de fonctionnement de près de 140M€, soit 12% de nos ressources totales, et ceci sans réelle perspective de redressement à court terme. Vous connaissez la réalité de nos dépenses de fonctionnement, qui sont, dans les Yvelines, les plus faibles de France rapportées au nombre d'habitants et qui sont, pour une très large part, incompressibles et contraintes.

*Depuis 2020, le Département ne disposant plus d'aucun impôt dont il pourrait relever le taux pour surmonter cette crise, **c'est donc uniquement en agissant sur nos dépenses que nous pourrions faire face à ce choc brutal.** Or, la structure de notre budget qui comprend plus de 50% de dépenses sociales, d'ailleurs compensées imparfaitement, fait qu'il est extrêmement contraint, c'est-à-dire engagé obligatoirement à plus de 70%.*

C'est la raison pour laquelle j'ai décidé un plan d'économie drastique, qui se poursuivra en 2024. Malgré cela, nous verrons notre épargne brute chuter de près de 60% dès la fin de cette année et probablement de 50% l'année prochaine malgré les efforts engagés pour la restaurer.

Le conseil départemental, qui avait fait le choix de faire profiter au maximum le bloc communal de notre capacité d'investissement en multipliant par 4 le montant de nos aides en l'espace de 6 ans, ne pourra pas, hélas, maintenir un tel effort dans les années qui viennent. Tous les scénarii seront étudiés par l'Assemblée départementale : depuis l'abandon des financements de projets votés mais non engagés à ce jour, en passant par une baisse drastique de nos dispositifs de droit commun récemment renouvelés pour 2023 - 2026 (programme VRD, contrats d'aide aux communes ...), jusqu'à la décision de faire de 2024 une année blanche en matière d'engagements nouveaux.

Il me paraît indispensable de vous informer de ces éléments dès à présent, afin que vous puissiez anticiper cette situation pénible, douloureuse, mais inévitable.

Vous vous en doutez, nous avons interpellé le Gouvernement, notamment au nom de l'Association des Départements d'Ile-de-France - ADIF - que nous avons récemment créée. Il est, dans une large mesure, responsable de cette équation impossible à laquelle les Départements sont confrontés. Mais compte tenu de la situation calamiteuse des finances de l'Etat, j'ai hélas assez peu d'espoir que le salut vienne de là...

Je vous adresse néanmoins une motion que j'aimerais voir adopter dès que possible par vos Conseils respectifs, afin d'appuyer notre démarche, pour retrouver des capacités d'investissement. Le Département est et veut demeurer le principal partenaire du bloc local : seule une réforme de la fiscalité locale permettra de maintenir ce lien indéfectible qui unit les deux collectivités les plus anciennes de France, à savoir les communes et les départements.

J'ai voulu vous prévenir en priorité de ce qui nous attend l'an prochain, afin que vous puissiez, comme je dois le faire, prendre au plus tôt les décisions nécessaires pour y faire face. Ce n'est pas une tâche agréable, mais il m'a semblé qu'elle était de ma responsabilité.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de mes sentiments les meilleurs, les plus dévoués, les plus cordiaux, les plus désolés.

Pour information, ci-dessous, la part que représente le financement du département des Yvelines par rapport à l'ensemble des subventions d'investissement perçues par la commune.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
TOTAL SUBV D'INVESTISSEMENT PERCUES	408 618 €	349 569 €	734 914 €	45 900 €	254 765 €	2 208 723 €
DONT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL 78	120 000 €	261 180 €	- €	8 904 €	1 500 €	951 552 €
PART DE SUBVENTIONS DU CD78	29%	75%	0%	19%	1%	43%

	2020	2021	2022	2023	TOTAL DEPUIS 20214
TOTAL SUBV D'INVESTISSEMENT PERCUES	1 618 670 €	114 807 €	130 000 €	413 724 €	6 279 690 €
DONT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL 78	407 564 €	- €	- €	201 757 €	1 952 457 €
PART DE SUBVENTIONS DU CD78	25%	0%	0%	49%	31%

Vu l'avis favorable de la commission Finances et Développement durable consultée le mardi 30 janvier 2024,

Ayant entendu l'exposé de Madame Isabelle MARTIN Adjointe au Maire déléguée Finances et Développement durable

Il sera demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir adopter la motion de soutien présentée ci-dessous.

Notre département est le partenaire incontournable des 259 communes yvelinoises, au travers de ses compétences propres (routes, collèges, action sociale), mais aussi des subventions d'investissement qu'il accorde chaque année afin de maintenir la qualité de nos équipements et espaces publics (30 M€ d'euros par an), d'entretenir nos voiries (9 M€ par an), de soutenir nos efforts de construction de logement (14 M€ par an), nos projets de rénovation urbaine (11 M€ par an) ou bien encore nos maisons médicales (4 M€ par an). Au total, ces subventions départementales - parmi les plus importantes de France - sont décisives car elles permettent dans un même mouvement d'augmenter la qualité de nos projets tout en limitant notre endettement.

Or le département des Yvelines, plus fortement encore que le reste du territoire national, et à l'instar des départements franciliens, traverse des difficultés financières d'une ampleur inédite. Le retournement brutal et majeur du marché de l'immobilier (impactant les ressources prélevées sur les droits de mutation à titre onéreux - DMTO) et le ralentissement de la croissance française vont entraîner, pour 2023, une perte de près de 140 millions d'euros pour les finances départementales des Yvelines, sans grand espoir que la situation ne s'améliore en 2024.

Au-delà de ce choc conjoncturel, c'est le modèle économique même des départements qui est remis en cause : depuis 2015, l'Etat n'a cessé de lui imposer des dépenses obligatoires nouvelles (accueil des mineurs étrangers, financement du Ségur de la santé, revalorisation du point d'indice de la fonction publique...) ce sans compensation financière adéquate. En parallèle, il a privé le département depuis 2020 de toute capacité fiscale : ses ressources sont désormais, à l'exception des DMTO, totalement décorréliées des réalités économiques de nos territoires.

Les difficultés financières actuelles peuvent avoir un effet boule de neige majeur sur les aides apportées à nos communes et porter préjudice tant aux Yvelinois dans leur vie quotidienne (éducation, transport, santé, environnement ...) qu'au tissu économique local - et, *in fine*, à notre territoire tout entier.

En conséquence et face à cette situation, le conseil municipal de la commune d'Epône demande à l'Etat :

- À court terme, de prendre les mesures de compensation financière immédiate pour faire face à la chute brutale des droits de mutation à titre onéreux afin de permettre au Département de poursuivre ses politiques de soutien aux communes et aux Yvelinois ;
- À moyen terme, de garantir une forme d'autonomie financière aux conseils départementaux pour leur permettre de conduire les politiques publiques pour lesquelles ils ont été élus et ainsi de conforter nos principes démocratiques ;
- D'opérer le transfert des ressources financières nécessaires pour conduire toutes les actions ou politiques qui seraient imposées aux départements.

Par ailleurs, le conseil municipal de la commune d'Epône,

- **Affirme** que le couple Département - Commune, les deux plus anciennes collectivités de France, est uni par un lien historique qui forme le ciment de l'organisation territoriale de la République, favorisant l'égal accès aux services publics du quotidien ;
- **Réaffirme** le principe constitutionnel de la libre administration des collectivités territoriales qui ne saurait exister en pratique sans une forme de liberté d'ajuster ses ressources financières en fonction des conjonctures et en toute responsabilité ;
- **Demande** que l'Etat, garant de l'unité de notre pays, s'engage dans un chantier de décentralisation afin de restaurer l'autonomie pleine et entière des collectivités locales.

Commentaires :

Mme MARTIN donne lecture de la délibération.

M. HUSSAIN-ZAIDI aurait préféré qu'une motion soit rédigée avec les élus d'Epône et non un copier-coller du cabinet du Président du Conseil Départemental. Il s'abstiendra sur cette motion, préférant se focaliser sur des projets Epônois que départementaux.

Mme MARTIN rappelle que les subventions du Conseil Départemental représentent 30% pour Epône.

M. MULLER ajoute que le Conseil Départemental est le principal contributeur des communes. Il faut signaler que des dépenses incompressibles interviennent dans le fonctionnement, une des compétences du Département étant le RSA compensé en très infime partie par l'Etat, représentant 120 M€. Par ailleurs, la baisse des recettes met le Département dans une situation difficile. Cette motion est destinée à souligner cet état de fait sur les difficultés de financement du Département qui n'a plus aucun levier fiscal.

M. HUSSAIN-ZAIDI affirme qu'il s'agit d'une motion politique.

M. MULLER se réfère à des analyses de gestion faites mentionnant que le département des Yvelines est considéré comme le département le mieux géré de France.

M. Le MAIRE précise qu'il s'agit d'une motion de soutien pour les finances communales.

Délibération 24-003

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, A l'Unanimité des suffrages exprimés, (23 Voix Pour, 6 Abstentions) (Mme Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI, M. Daniel RIPERT, Mme Sofia RAFAÏ du Groupe « Epône au Cœur »),

1. ADOPTE et SOUTIEN la motion proposée par le Président du Conseil Départemental des Yvelines, et présentée ci-dessous par monsieur le Maire ;

2. PRECISE que la délibération sera adressée à :

- la Préfecture des Yvelines,
- Au Département des Yvelines

A2 – ETUDE PRE-OPERATIONNELLE POUR L'OPERATION DE L'AMELIORATION DE L'HABITAT – RENOVATION URBAINE (OPAH-RU)

Le programme local d'habitat intercommunal de la Communauté Urbaine définit les orientations et le programme d'actions en vue notamment de l'amélioration et de la réhabilitation du parc immobilier existant. L'orientation n°3 vise à prévenir la dévalorisation du parc de logement privé, renforcer son attractivité et lutter contre l'habitat indigne. Les statuts de la Communauté Urbaine prévoient qu'elle exerce la compétence obligatoire en matière d'habitat.

La commune d'Epône a été labellisée « Petites Villes de Demain » (PVD) au titre du programme de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT). Ce programme consiste à apporter aux petites communes faisant fonction de centralité, les moyens, les outils, les connaissances, les partenaires nécessaires à la définition et à la mise en œuvre d'un projet de revitalisation.

Dans le cadre du programme PVD, la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise propose d'engager une étude pré-opérationnelle d'opération programmée de l'amélioration de l'habitat en renouvellement urbain (OPAH RU) afin d'accompagner les communes (d'Epône, de Mézières-sur-Seine, Rosny-sur-Seine) dans leur stratégie de revitalisation, visant plus particulièrement les logements privés existants.

L'OPAH-RU fait l'objet d'une fiche action proposée par la Ville d'Epône dans le cadre de la future Opération de revitalisation du territoire intégrée dans le programme Petites Villes de Demain.

L'OPAH-RU est un dispositif incitatif proposé par l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) pour une durée de 5 ans. Elle permet d'accompagner les propriétaires occupants ou bailleurs privés et les copropriétés par un accompagnement technique, social et financier, sous certaines conditions. Les travaux subventionnés dans le cadre de l'OPAH-RU sont destinés à l'amélioration de l'habitat comme par exemple :

- En matière de sécurité, salubrité ou d'équipement (travaux intérieurs de remise aux normes, d'équipements sanitaires, étanchéité, ventilation, chauffage, travaux concernant l'amiante...)
- Les travaux extérieurs de remise en état des façades, de ravalement, planchers, charpentes, reprises d'ouvertures, réfection des toitures, mises hors d'eau, assainissement, raccordement aux réseaux,
- Les travaux favorisant le développement durable, avec des économies d'énergie, des économies d'eau, l'isolation acoustique.

Elle concerne les logements de plus de 15 ans. Elle doit être précédée d'une étude pré-opérationnelle et faire l'objet d'un bilan à son issue.

L'étude pré-opérationnelle est une étude de faisabilité permettant de préciser les conditions de mise en place de l'OPAH-RU. Elle vise à définir les problématiques, délimiter le périmètre de l'opération et proposer une stratégie d'intervention progressive avec des mesures incitatives et coercitives.

Une analyse de la morphologie urbaine et parcellaire sera demandée au prestataire afin de dépasser la seule échelle de l'immeuble, c'est-à-dire en s'intéressant à la restructuration d'un îlot de plusieurs immeubles.

L'étude devra analyser l'ensemble du territoire communal et conduire à examiner les pistes d'opérations d'aménagements ou éventuellement, de mobilisation d'outils dans le cadre des orientations de l'ANAH, ainsi que sa programmation budgétaire.

Elle portera sur plusieurs volets d'actions comme :

- Volet social pour identifier les actions à mettre en œuvre en faveur des propriétaires occupants pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap. Les mesures d'accompagnement social des ménages en difficulté devront être analysées.
- Volet précarité énergétique qui pourra définir les travaux adaptés permettant de réaliser des économies d'énergie et les financements à mobiliser.

Les conclusions de l'étude pré-opérationnelle permettront de décider ou non de la mise en place d'une OPAH-RU en indiquant :

- Les dispositifs et périmètres opérationnels,
- Le pilotage et le financement du programme,
- Le projet de convention OPAH-RU avec l'ANAH et les partenaires,
- Les indicateurs de suivi.

L'étude pré-opérationnelle sera pilotée et suivie par la Communauté urbaine. Un prestataire sera sélectionné par voie de marché public. Sa durée est estimée à 6 mois.

Pour financer cette étude, la Communauté urbaine sollicite une participation de la commune en complément des financements de l'ANAH et de la Banque des Territoires. Estimée à 83 333 € HT, l'étude pré-opérationnelle sera financée sur la base suivante :

ANAH	41 667 €	50%	
Banque des Territoires	20 833 €	25%	
CU GPSEO	10 417 €	12,5%	
Commune d'Épône	4 029 €	4,8%	
Commune de Mézières-sur-Seine	2 494 €	3%	
Commune de Rosny-sur-Seine	3 895 €	4,7%	

La répartition par commune est proportionnelle au nombre de logements privés de chaque commune (2 378 logements soit 4,8% pour Épône, 1 472 logements soit 3% pour Mézières-sur-Seine, 2 299 logements soit 4,7% pour Rosny-sur-Seine).

Vu l'avis favorable de la commission Finances et Développement durable consultée le mardi 30 janvier 2024,

Ayant entendu l'exposé de Madame Isabelle MARTIN Adjointe au Maire déléguée Finances et Développement durable

Il sera demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

- APPROUVER le lancement par la Communauté urbaine de l'étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU sur le territoire de la commune,
- VALIDER la participation de la commune au financement de l'étude soit un montant estimé à 4 029,00€ correspondant à 4,8 % du coût de l'étude.

Commentaires :

Mme MARTIN donne lecture de la délibération.

M. BOLLE se réjouit des effets positifs des actions de la Communauté Urbaine GPS&O envers les communes. Sur ce dossier, le reste à charge pour la commune est vraiment faible.

Délibération 24-004

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, A l'Unanimité (29 Voix Pour) :

1. **APPROUVE** le lancement par la Communauté Urbaine de l'étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU sur le territoire de la commune,
2. **VALIDE** la participation de la commune au financement de l'étude soit un montant estimé à 4 029,00€ correspondant à 4,8 % du coût de l'étude.
3. **PRECISE** que la délibération sera adressée à :
pré Public de Mantes Collectivités Locales.

B- CULTURE, PATRIMOINE ET TOURISME

B1 - CONVENTION PARTENARIALE DANS LE CADRE DU PRIX « MANGA POWA » D'ÉPÔNE

Dans une démarche de développement culturel et d'accès à la connaissance pour tous, la Commune d'Épône a construit une médiathèque de niveau 1, inaugurée en septembre 2019.

Dans le cadre de ces missions, outre l'offre des collections plurielles et actuelles, les médiathécaires proposent de nombreux événements et animations, en direction de tous les publics à des fins d'information, de loisir, d'éducation, de culture.

Dans ce contexte, les médiathécaires ont créé un prix littéraire pour adolescents axé sur les manga : « PRIX MANGA POWA ÉPÔNE ». L'intérêt et la renommée suscités par ce

prix amènent la ville d'ÉPÔNE à proposer des partenariats pour d'autres médiathèques et villes.

Créé par la médiathèque « Pierre Amouroux » d'Épône, le Prix Manga Powa est un prix littéraire qui propose à la lecture une dizaine de manga (shōjo et shōnen sélectionnés sur une soixantaine de titres), et s'adresse aux adolescents de 10 à 14 ans.

Dans ce cadre, la Médiathèque « Pierre Amouroux » d'Épône ouvre ce prix à d'autres médiathèques et villes, et propose un partenariat.

Aucune participation financière n'est demandée à la ville ou médiathèque participante.

La convention est valable un an à compter du 1^{er} octobre 2024. Elle se renouvellera par accord tacite des deux parties, chaque année, et pourra faire l'objet d'avenants.

Vu l'avis favorable de la Commission Culture, Patrimoine, Tourisme, consultée le 23 janvier 2024,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Pascal DAGORY, Adjoint au Maire délégué à la Culture, Patrimoine, Tourisme,

Il sera demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver le partenariat relatif à l'ouverture de ce prix « Manga Powa » avec les villes et médiathèques.
- Déléguer à Monsieur le Maire la signature de la convention partenariale dans le cadre du prix Manga Powa d'Épône avec les villes et médiathèques participantes.

Délibération 24-005

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, A l'Unanimité (29 Voix Pour) :

1. APPROUVE le partenariat relatif à l'ouverture de ce prix « Manga Powa » avec les villes et médiathèques,

2. DELEGUE à Monsieur le Maire la signature de la convention partenariale dans le cadre du prix Manga Powa d'Épône avec les villes et médiathèques participantes.

3. PRECISE que la délibération sera adressée à :
- la Préfecture des Yvelines.

Commentaires :

M. DAGORY donne lecture de la délibération.

C- ENFANCE, JEUNESSE ET PREVENTION

C1 - AVENANT A LA CONVENTION IFEP – MISE A DISPOSITION DE VEHICULE ENTRE LA MAIRIE D'EPÔNE ET L'ASSOCIATION IFEP

La ville d'Épône, dans le cadre de sa politique en faveur des territoires fragiles et de sa politique de protection de l'Enfance et de la Famille, met en place un dispositif de prévention spécialisé qui, par ses actions, doit tendre à prévenir la marginalisation et faciliter l'insertion, la promotion sociale des jeunes et des familles sur le territoire communal. (en référence au Code de l'Action Sociale et des Familles).

Une convention entre la ville d'Épône et l'Association Intervention, Formation, Éducation, Prévention (IFEP) a été signée le treize avril 2023, afin de déployer deux éducateurs spécialisés sur la commune d'Épône pour détecter et accompagner les jeunes en difficultés dans la recherche de réponse à leurs problématiques.

Dans la continuité de cette convention et pour répondre à une problématique de l'association, en place sur le territoire communal depuis plusieurs mois, il est proposé de mettre à disposition à titre gratuit (hors carburant) un véhicule 9 places à l'association par la Mairie dans le cadre d'une mission de prise en charge de jeunes pour une sortie ou toute autre action nécessitant plus de 4 participants.

Caractéristiques des véhicules mis à disposition : Les véhicules municipaux type mini-bus.

La présente convention de mise à disposition n'entraîne aucun transfert de propriété du véhicule visé à l'article 2.

La Mairie déclare, à ce titre, disposer d'une assurance responsabilité civile la garantissant de tous dommages liés à l'utilisation dudit véhicule.

L'association IFEP s'engage à souscrire une assurance pour couvrir ses salariés et tout dommages pouvant être causés au véhicule utilisé.

Une fiche de procédure de prêt sera mise en place en cas de demande d'utilisation du véhicule et un état des lieux avant et au retour du véhicule sera effectué systématiquement.

Vu l'avis favorable de la commission Enfance, Jeunesse et Prévention, consultée le 24 janvier 2024 ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame Nathalie BAUDOIN, Adjointe au Maire, déléguée à l'Enfance la Jeunesse et l'Education.

Il sera demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir ajouter un avenant à la convention initiale du 13 avril 2023.

Commentaires :

Mme BAUDOIN donne lecture de la délibération.

M. Le MAIRE ajoute qu'à la prochaine Commission jeunesse, les représentants de l'IFEP seront invités à présenter le bilan de leur première année.

Délibération 24-006

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, A l'Unanimité (29 Voix Pour) :

DECIDE :

- 1. D'AUTORISER la signature de l'avenant à la convention IFEP mise à disposition des véhicules municipaux 9 places pour les actions collectives en direction du public.**
- 2. D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à signer les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.**
- 3. PRECISE que la délibération sera adressée à :**
 - La Préfecture des Yvelines,
 - Au Service de Gestion Comptable de Mantes-la-Jolie

Questions orales

Lors du dernier Conseil, M. Truffaut avait alerté sur le risque de dérapage que contenait le texte de l'article 7 du règlement intérieur, en plus de ces équipements inclus dans la location, il était question de la photocopieuse et d'un abus éventuel des personnes qui louaient les espaces coworking.

M. Le MAIRE indique que suite à ce Conseil Municipal, quatre sociétés dont Toshiba ont été mises en concurrence pour instaurer un système de quota d'impressions par réservation. La commune étant en marché public avec la société Toshiba pour les impressions en nombre, nous ne pouvons ouvrir à d'autres prestataires pour cette solution, car le quota proposé reposera uniquement sur de l'impression de dépannage (+/- 5 copies). La solution choisie reposera sur la limitation d'impression gérée par le logiciel d'administration du copieur. Coût de ces services pour un engagement de 36 mois : 1512 € TTC, comprenant toner illimité et maintenance illimitée à J+1, pièces et main-d'œuvre et +0,062 € TTC par impression, soit 31 centimes environ pour 5 impressions hors maintenance.

Il n'est pas nécessaire de changer la délibération, cela figurera dans le règlement intérieur.

Concernant les travaux dans l'ancienne annexe Mairie, il avait été dit lors de la réunion du 16 novembre qu'un huissier devait prendre contact avec les riverains. Cela a-t-il été fait ? Il avait également été dit qu'un agent présent sur le chantier serait un point de contact avec les riverains. Qu'en est-il ?

M. Le MAIRE précise concernant les huissiers que la société ENP a fait des constats avec les propriétés limitrophes avec le chantier. Des demandes de constats complémentaires n'ont pas été acceptées par la société, car trop éloignées de la zone de travaux.

A également été indiqué à cette réunion de présentation des travaux qu'ils prenaient en charge uniquement la première ligne des constructions.

Concernant l'agent, il avait été dit que la Mairie resterait la porte d'entrée pour répondre aux questions des riverains. Il n'avait pas été dit qu'un agent de la Ville sera présent sur le chantier.

Mme ROMAIN spécifie qu'il ne s'agissait pas d'un agent de la Ville mais d'un référent de l'entreprise sur le chantier. Des incidents ont été signalés (coupures de courant, fissures, horaires non respectés).

M. Le MAIRE relève que les incidents signalés en Mairie ont été traités directement avec les riverains et ENP. Les huissiers ont fait le tour des riverains en première ligne, la Mairie reste la porte d'entrée aux réclamations des riverains. Un chantier aussi important ne peut pas se dérouler malheureusement sans aucune nuisance.

Le tableau demandé par M. Bolle a été remis avec le compte rendu de la Commission des Finances.

La dernière question posée concerne le CCAS : la sous-occupation structurelle aux Cytises.

Mme MOTTIN précise que 47 logements sur les 49 étaient occupés avant Covid, des départs sont ensuite intervenus pour différentes raisons. En 2022, 10 départs ont été enregistrés pour 8 arrivées et en 2023, 9 départs pour 7 arrivées. L'occupation est en point bas actuellement.

M. BOLLE constate les difficultés à remplir la résidence des Cytises et salue l'initiative d'ouvrir cette résidence à une population plus jeune.

Mme MOTTIN détaille les tarifs pratiqués de cette résidence autonomie, les charges locatives (180 €) comprennent les frais de personnel et leurs prestations, les frais de gardiennage, les astreintes, les équipements (laverie, espace repassage), les modalités de transport, la restauration sur place, les animations, un salon de coiffure. Le loyer de base est à 643 € pour un logement de 40 m², soit 16 €/m² (prix moyen à Epône).

M. BOLLE se satisfait de ces éléments objectifs.

Mme MOTTIN compare les tarifs pratiqués à Epône et les prestations proposées à ceux d'autres villes environnantes. Le rapport qualité/prix pour les résidents des Cytises est tout à fait convenable.

Mme ROMAIN demande quand sera mise en place la télémédecine ?

Mme MOTTIN précise qu'un retard de livraison initialement prévue en début d'année est dû à la nécessité d'installer une fibre spécifique. Ces travaux supplémentaires devraient être terminés courant mars.

M. MULLER annonce le départ du Préfet des Yvelines, M. Jean-Jacques Brot, un vrai partenaire des communes.

M. DAGORY rappelle le vernissage de l'exposition à la Médiathèque le 9 février à 18 heures.


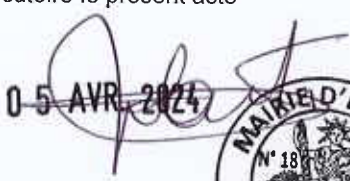
M. Le MAIRE clôt la séance.

La séance est levée à 22 h 55

ÉPÔNE (Yvelines)

Certifié exécutoire le présent acte

Affiché le ~~05 AVR 2024~~



Ivica JOVIC



Maire d'Épône



Danièle CLOUARD

Secrétaire de séance

